

Organisation de deux ateliers de formation au profit des avocats stagiaires sur l'exception d'inconstitutionnalité au niveau de la Cour de Mascara et Oran

Dans le cadre de la première édition du concours national de la meilleure plaidoirie sur l'exception d'inconstitutionnalité, organisée par la Cour constitutionnelle en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Algérie, au profit des avocats stagiaires affiliés aux ordres des avocats, d'Alger, Constantine, Oran, Mascara, Medea, et Ouargla. Sous la direction du Président de la Cour constitutionnelle, M. Omar Belhadj, La Cour constitutionnelle, organise en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Une série d'ateliers pour les juristes sur « l'exception d'inconstitutionnalité ».

Ces ateliers de formation visent à permettre aux avocats stagiaires de se familiariser avec les concepts fondamentaux de l'exception d'inconstitutionnalité , et les sensibiliser au rôle essentiel joué par l'avocat dans la rédaction de la note de plaidoirie de l'exception d'inconstitutionnalité, qui exige des qualifications juridiques avancées, et d'autre part , former les avocats sur les techniques de rédaction d'une requête de l'exception d'inconstitutionnalité, et de la plaidoirie devant le Cour constitutionnelle.

Dans ce cadre, et après le premier atelier de formation au profit des avocats stagiaires, organisé le 24 octobre 2024, au niveau de la Cour de Djelfa, sous la direction des membres de la Cour constitutionnelle, ont aussi organisé deux ateliers de formation au profit des avocats stagiaires au profit des avocats stagiaires, au niveau de l'Ordre des avocats de Mascara et d'Oran.

Gallery not found.

<https://cour-constitutionnelle.dz/wp-content/uploads/2024/11/Oran.mp4>